



DOSSIER

Les emballages en verre se recyclent à l'infini !

ÉDITO

Philippe Massard,
Président du SMICTOM
du Chinonais
PAGE 2

DÉCHÈTERIES

**Du changement dans les
déchèteries du SMICTOM**
PAGE 2

RETROSPECTIVE

**Journée Portes ouvertes
du Centre de tri
Samedi 10 octobre 2015**
PAGE 2

INFO SMICTOM

Plan neige
PAGE 3

INFO SMICTOM

**Distributions de
composteurs hiver
2015-2016**
PAGE 3

DOSSIER

**Les emballages en verre
se recyclent à l'infini !**
PAGES 4 ET 5

FOCUS SUR...

Les pictos du tri
PAGE 6

MÉMO DU TRI

**Et pendant les fêtes ?
Je trie aussi !**
PAGE 7

COLLECTE

**Jours fériés 2016 :
Calendrier des reports
de collectes**
PAGE 8



Philippe Massard, Président du SMICTOM du Chinonais



Comme vous vous en êtes sans doute rendu compte en vous rendant dans la vôtre, les 11 déchèteries du SMICTOM, qui datent au moins d'une dizaine d'années, ont besoin d'une sérieuse mise aux normes...

En effet, des lois votées en 2012 font obligation de les mettre aux nouvelles normes de sécurité : Il s'agit d'assurer la sécurité des bennes sur tous les

sites pour éliminer tout risque de chute, qui pourrait être mortelle comme on l'a vu dans des départements voisins.

C'est pourquoi les délégués de nos communes ont voté un vaste programme de remise aux normes, afin d'une part de se mettre en conformité, et d'autre part de réduire au minimum les risques d'accident.

Ainsi les membres de la Commission Déchèteries ont choisi l'implantation de garde-corps empêchant de tomber dans les bennes en gardant à l'esprit l'idée de gêner le moins possible les usagers. Les garde-corps qui ont la forme d'une tablette permettent ainsi de limiter la hauteur réglementaire imposée et ceci grâce à une largeur plus importante. Notre souhait est de rendre ainsi plus facile le vidage dans les bennes.

Par ailleurs, toute la signalétique a été entièrement repensée par l'équipe du SMICTOM pour faciliter l'accès, la circulation et l'information à l'intérieur des déchèteries. Chacun pourra ainsi trouver facilement l'endroit où déposer ses déchets, sans crainte de se tromper.

Ces importants travaux qui ont débuté en novembre doivent être terminés en janvier 2016, et seront financés par les fonds propres du SMICTOM.

Enfin, toujours en raison de la vétusté de nos déchèteries, une réflexion a été engagée depuis de long mois sur leur remise à niveau ; elle a été menée dans une démarche d'optimisation de la qualité du service apporté aux usagers. Cette réflexion tiendra compte des contraintes réglementaires très strictes, des nouveaux systèmes de tri dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, et de la commodité des dépôts dans les bennes ou parfois à même le sol (pour les déchets verts et gravats par exemple).

Ainsi la plupart de nos déchèteries seront transformées, ou reconstruites à neuf quand leur rénovation s'avèrera trop onéreuse.

Les résultats de cette étude seront présentés à vos délégués lors du prochain Comité Syndical du 14 décembre, afin que les financements soient rapidement trouvés et que les très importants travaux envisagés puissent commencer sans tarder.



Du changement dans les déchèteries du SMICTOM

• **TOUTES LES DÉCHÈTERIES DU SMICTOM** seront dotées de nouveaux garde-corps de sécurité et d'une signalétique adaptés, d'ici fin janvier 2016.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de monter sur les garde-corps « tablettes » !

L'objectif de ce dispositif étant d'assurer la sécurité de l'utilisateur, nous ne pouvons pas cautionner de telles pratiques.

• **DÉCHÈTERIE DE RICHELIEU : Attention changement de circulation depuis début décembre !** Désormais, les véhicules montent sur le quai par la droite.

• **DÉCHÈTERIE DE CHINON : Attention changement de circulation à partir de mi-janvier !** L'entrée et la sortie seront inversées. Soyez attentifs à la signalisation !

RETROSPECTIVE



Journée Portes Ouvertes du Centre de Tri des matériaux à recycler du 10 octobre 2015

Une opération qui rencontre toujours un franc succès !



A l'occasion de sa journée « portes ouvertes » du Centre de tri des matériaux à recycler du samedi 10 octobre dernier, toute l'équipe du SMICTOM du Chinonais a accueilli près de 450 visiteurs.

Le geste de tri est de plus en plus accepté et intégré par les foyers mais il suscite encore de nombreuses interrogations :

Comment et pourquoi trier ? Que deviennent les différentes matières collectées ? Quels sont les impacts sur l'environnement ? Quels sont les coûts ?

Tous les visiteurs sensibilisés sont repartis avec des réponses à leurs questions, mais aussi semblent avoir été également convaincus de la nécessité du geste de tri et du recyclage !

Alors si vous souhaitez également visiter nos installations (5 personnes minimum), contactez-nous au :

 **N°Vert 0 800 196 595**

NUMÉRO GRATUIT



Plan neige



Compte tenu des problèmes occasionnés les hivers précédents, en raison de la neige et du verglas, toute l'équipe du SMICTOM se mobilise de nouveau pour anticiper d'éventuelles situations problématiques :

Quelques consignes à observer en cas de neige ou de verglas :

- afin de faciliter le ramassage, il convient de déposer vos ordures ménagères près des axes principaux et dans les centres-bourgs (dans la mesure du possible) ;
- se renseigner auprès de votre mairie ou des services du SMICTOM sur les perturbations occasionnées ;
- consulter le site internet du SMICTOM qui diffusera l'état du service de collecte au fur et à mesure. www.smictom.com

Qui décide ? Quand et pourquoi est décidé le maintien ou non de la collecte ?

En cas de chute de neige ou de verglas en cours de collecte, c'est le chauffeur qui évalue si le service peut être effectué dans de bonnes conditions de sécurité pour lui-même, les équipiers et le matériel. Il peut donc exercer un droit de retrait si besoin et décider d'interrompre le service ou de ne pas l'effectuer du tout.

Les risques sont :

- les camions immobilisés sur la route
- des accidents
- des chutes des agents de collecte (sur le marchepied ou sur la voirie)

En cas de routes déjà enneigées ou verglacées, ce sont les agents et le responsable de SITA qui décident d'assurer le service ou non.

- si le service est assuré, les tournées du matin seront retardées : démarrage vers 8h00 au lieu de 4h30. Les tournées d'après-midi peuvent elles aussi être décalées. Les axes principaux et les centres villes/centres-bourgs, généralement dégagés les premiers, seront collectés en priorité. Toutes les portions de route, que le chauffeur jugera dangereuses, ne seront pas collectées. Dans tous les cas, les véhicules seront limités en vitesse et l'heure de passage sera certainement décalée.

Petit rappel : Un camion de collecte pèse en moyenne 17 tonnes à vide et 24 tonnes plein. Même si vous pouvez rouler avec votre véhicule léger, cela n'est pas aussi évident pour les camions !

INFO SMICTOM



Distributions de composteurs

Hiver 2015 - 2016

Les animatrices du SMICTOM assureront des permanences de distributions de composteurs dans les bureaux du SMICTOM, 24 place Jeanne d'Arc à CHINON :

- Le lundi 21 décembre 2015..... de 14h00 à 17h30
- Le vendredi 08 janvier 2016..... de 09h30 à 12h30
- Le jeudi 21 janvier 2016..... de 14h00 à 17h30
- Le mardi 02 février 2016..... de 09h30 à 12h30
- Le lundi 22 février 2016..... de 14h00 à 17h30
- Le mercredi 09 mars 2016..... de 14h00 à 17h30
- Le vendredi 25 mars 2016..... de 09h30 à 12h30
- Le mardi 05 avril 2016..... de 14h00 à 17h30

> Réservation obligatoire, sur notre site internet ou par téléphone, au plus tard la veille avant 12h. règlement sur place, par chèque ou en espèce.

Composteur en plastique :



Composteur : 320 litres - H 89 cm et L 76 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur

Composteur en bois :



Composteur : 300 litres - H 75 cm et L 70 cm
Kit : composteur + bio-seau (7 litres) + bâton aérateur

Réservations, informations complémentaires et conditions de l'offre disponibles auprès du SMICTOM du Chinonais.

N°Vert 0 800 196 595

NUMÉRO GRATUIT

www.smictom.com



Les emballages en verre

Une fois triée, une bouteille en verre redevient une bouteille en verre !

7 emballage sur 10 sont aujourd'hui triés et recyclés.

OBJECTIF 10/10 !

Le saviez-vous ?
Le calcin, verre issu de la collecte, trié et débarrassé de ses impuretés, est la première matière utilisée pour fabriquer les bouteilles.



Le tonnage collecté est plutôt positif, cependant :

- Si chaque français triait une bouteille ou un pot de plus chaque trimestre, c'est **60 000 tonnes** de verre qui seraient recyclées chaque année.
- **Chaque tonne de verre non triée coûte près de 208 € de plus à la collectivité** (donc aux habitants) **par rapport à une tonne de verre triée.**
- Le verre ne brûle pas, ne se décompose pas et perturbe les installations de traitement des ordures ménagères quand il est mis dans le sac noir.

Quelques rappels

Enlevez les bouchons et couvercles



Emballages recyclables

Mettez les petites quantités dans votre sac à ordures ménagères mais pensez à la sécurité des agents de collecte, en protégeant les morceaux dans le sac.



Déchets non recyclables

Apportez les gros volumes et les grosses quantités à la déchèterie



Déchets recyclables

Déchets non recyclables

se recyclent à l'infini !



Le verre naît du verre !

Grâce au recyclage, les bouteilles et pots en verre triés redeviennent un emballage en verre.

Le recyclage permet de :

- **Préserver** les ressources minérales naturelles non renouvelables (silice par exemple)
- **Économiser** de l'énergie
- **Réduire** les rejets de CO2
- **Éviter** l'incinération ou la mise en décharge

Sur le territoire du SMICTOM du Chinonais, en 2014 :

- **3344 tonnes** collectées
- **45 kg** de verre sont valorisés par habitant et par an, contre **40,5 kg** de moyenne nationale.

Retrouvez les emplacements des conteneurs à verre les plus proches de chez vous sur notre site internet, en cliquant sur l'onglet « La collecte de mes déchets ».

Sources : Eco-Emballages

Sur notre territoire, combien cela coûte ?

Si l'on trie, cela coûte environ 7,80€ HT/tonne valorisée	Si l'on ne trie pas, cela coûte environ 216 € HT/tonne valorisée
--	---



Les pictos du tri

Avec tous ces visuels sur les emballages, on s'y perd ! Il est donc important de balayer les idées reçues et de faire le point sur les principaux pictogrammes apposés sur les emballages.

Un point vert souvent mal interprété :



Ce "Point Vert" (c'est son nom officiel), avec ses deux flèches imbriquées et sa couleur verte, est souvent perçu comme signifiant "recyclable" ou "sera recyclé".

En fait, il atteste seulement que le conditionneur a bien payé sa contribution (une éco-taxe) pour l'emballage qui le porte. C'est pourquoi on peut voir ce point vert sur des emballages qui ne sont pas aujourd'hui recyclés (films plastiques, pots de yaourts...).

La majorité des entreprises concernées verse sa contribution à une société dûment agréée par l'Etat, au prorata du nombre et du volume des emballages concernés. La société agréée la plus connue et la plus importante s'appelle Eco-Emballages.

Des consignes plus claires et plus précises :

Depuis 2012, le Point vert est désormais accompagné par des **consignes de tri**. Ce pictogramme permet alors d'apporter des informations plus pertinentes sur le devenir de l'emballage ou des emballages d'un même produit.

Avec l'exemple ci-après, nous avons à faire à un produit composé de plusieurs emballages :

• **La première consigne, en bas à gauche** : Celle-ci nous précise que la barquette et le film d'emballage doivent être jetés avec les ordures ménagères (sur notre territoire c'est le sac noir),



• **La seconde consigne, en bas à droite** : Cette dernière nous invite à mettre l'emballage en carton dans le sac de la collecte sélective afin qu'il puisse être recyclé (sur notre territoire c'est le sac jaune).



• **La troisième information, en haut**, on retrouve le Point vert qui conserve sa fonction initiale qui est de notifier que l'industriel a payé son éco-taxe pour ce produit. Il ne s'agit toujours pas d'informations sur l'origine des matériaux utilisés (recyclés ou non recyclés).

Plusieurs présentations peuvent exister en fonction du produit.

Certaines enseignes peuvent développer leur propre signalétique.



Encore un petit nouveau depuis 2015 !



Cette multiplication de pictogrammes ne favorise pas la compréhension du geste à faire au moment de jeter les déchets. **Le picto Triman** accompagne les consignes de tri pour permettre un meilleur traitement des déchets, et incite au recyclage. En bref résumé, cette signalétique est apposée sur tous les produits recyclables.

Même recyclable, un emballage ne pourra être recyclé que si vous participez à son tri.

Comme vous l'aurez sûrement constaté lors de vos déplacements en France, chaque territoire a ses propres consignes de tri. En ce qui concerne les consignes du SMICTOM du Chinonais, vous les trouverez très facilement dans votre mairie, ainsi que sur le site internet et dans les bureaux du SMICTOM. Si vous n'avez pas eu l'occasion de vous procurer ces documents en amont, vous retrouverez les consignes sur les sacs jaunes et bleus.



Et pendant les fêtes ? Je trie aussi !



Entre tous les emballages de cadeaux et les multiples repas conviviaux, les fêtes de fin d'année représentent une période très forte en matière de déchets.

Les emballages à recycler sont à mettre dans le sac jaune.



Les gros cartons, les polystyrènes d'emballages et les guirlandes électriques sont à apporter en déchèterie.



(Benne à carton)



(Box DEEE)



(Benne tout venant)



Les bouteilles, les bocaux sont à déposer dans le conteneur à verre.



Les appareils électroménagers et les appareils électriques et électroniques usagés peuvent être rapportés dans les magasins distributeurs. A défaut, apportez-les en déchèterie.



(Box DEEE)



ou en magasin

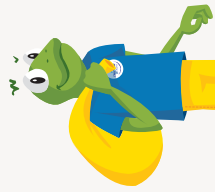
Les papiers cadeau et à bulles ; les films et barquettes en plastique ; les emballages de bonbons et chocolats ; les billes de polystyrène ; les serviettes en papier ; les cotillons ; les guirlandes (non électriques) ; les boules de Noël ; ... ne se recyclent pas et donc sont à jeter dans le sac noir.



À conserver

COLLECTE

Jours fériés 2016 : Calendrier des reports de collectes



Rappel important : les collectes des jours fériés ne sont plus assurées.
Toutes les collectes sont décalées d'une journée, et ceci seulement à partir du jour férié.
Excepté pour les collectes du samedi qui sont maintenues.

Collectes habituelles						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
FÉRIÉS 2016						
VENDREDI 1^{er} JANVIER (Jour de l'An)	Collecte du lundi 28/12/15 maintenue	Collecte du mardi 29/12/15 maintenue	Collecte du mercredi 30/12/15 maintenue	Collecte du jeudi 31/12/15 maintenue	Collecte du vendredi 01/01 décalée au samedi 02/01	Collecte du samedi 02/01 maintenue
LUNDI 28 MARS (Lundi de Pâques)	Collecte du lundi 28/03 décalée au mardi 29/03	Collecte du mardi 29/03 décalée au mercredi 30/03	Collecte du mercredi 30/03 décalée au jeudi 31/03	Collecte du jeudi 31/03 décalée au vendredi 01/04	Collecte du vendredi 01/04 décalée au samedi 02/04	Collecte du samedi 02/04 maintenue
JEUDI 5 MAI (Ascension)	Collecte du lundi 02/05 maintenue	Collecte du mardi 03/05 maintenue	Collecte du mercredi 04/05 maintenue	Collecte du jeudi 05/05 décalée au vendredi 06/05	Collecte du vendredi 06/05 décalée au samedi 07/05	Collecte du samedi 07/05 maintenue
LUNDI 16 MAI (Pentecôte)	Collecte du lundi 16/05 décalée au mardi 17/05	Collecte du mardi 17/05 décalée au mercredi 18/05	Collecte du mercredi 18/05 décalée au jeudi 19/05	Collecte du jeudi 19/05 décalée au vendredi 20/05	Collecte du vendredi 20/05 décalée au samedi 21/05	Collecte du samedi 21/05 maintenue
JEUDI 14 JUILLET (Fête nationale)	Collecte du lundi 11/07 maintenue	Collecte du mardi 12/07 maintenue	Collecte du mercredi 13/07 maintenue	Collecte du jeudi 14/07 décalée au vendredi 15/07	Collecte du vendredi 15/07 décalée au samedi 16/07	Collecte du samedi 16/07 maintenue
LUNDI 15 AOÛT (Assomption)	Collecte du lundi 15/08 décalée au mardi 16/08	Collecte du mardi 16/08 décalée au mercredi 17/08	Collecte du mercredi 17/08 décalée au jeudi 18/08	Collecte du jeudi 18/08 décalée au vendredi 19/08	Collecte du vendredi 19/08 décalée au samedi 20/08	Collecte du samedi 20/08 maintenue
MARDI 1 NOVEMBRE (Toussaint)	Collecte du lundi 31/10 maintenue	Collecte du mardi 01/11 décalée au mercredi 02/11	Collecte du mercredi 02/11 décalée au jeudi 03/11	Collecte du jeudi 03/11 décalée au vendredi 04/11	Collecte du vendredi 04/11 décalée au samedi 05/11	Collecte du samedi 05/11 maintenue
MERCREDI 11 NOVEMBRE (Armistice 1918)	Collecte du lundi 07/11 maintenue	Collecte du mardi 08/11 maintenue	Collecte du mercredi 09/11 maintenue	Collecte du jeudi 10/11 maintenue	Collecte du vendredi 11/11 décalée au samedi 12/11	Collecte du samedi 12/11 maintenue

Attention ! Les horaires des collectes peuvent varier du jour habituel,

- il est donc indispensable de sortir les sacs :
- la veille après 20h00 pour les collectes du matin
 - avant 11h00 pour les collectes de l'après-midi



Journal du SMICTOM n°38

Journal d'information trimestriel

• **Édition :** SMICTOM du Chinoisais
(Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)
24, place Jeanne d'Arc 37500 Chinon
Tél. 02 47 93 22 05

• **Directeur de la publication :**
Philippe MASSARD, Président du SMICTOM du Chinoisais

• **Rédactrice en chef :** Aurélie Cadeau

• **Conception et réalisation :** OTC
59, avenue de la République
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

• **Photogravure et impression :** Imprimexpress
ZI n°2 35, rue Joseph Cugnot
37300 Joué-lès-Tours



Imprimé sur du papier 100% recyclé



SMICTOM du Chinoisais
24, place Jeanne d'Arc
BP 203
37502 CHINON CEDEX
smictomduchinoisais@smictom.com

www.smictom.com

N°Vert 0 800 196 595
NUMÉRO GRATUIT